Commission Départementale des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 11

Réunion du 11 mars 2024

Animateur : D. COZETTE

Présents : D. CORDIER - F. GUERFI (CD) -G. DELORME (CD)

Assistent : F. CHARRASSE Président du District des Hauts de Seine – JM DENIS (CRTIS) - ALEXANDRE P (CRTIS) - J. SABANI (CCCD)

Excusé : JC VIGNAL

Absent : W. BONNEFOUS (CDA)

La commission prend connaissance de l'extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale Terrains et Installations Sportives du 27/02/2024.

POUR INFORMATION :

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

Classements initiaux :

CHAVILLE – GYMNASE LEO LAGRANGE – NNI 920229902
Cette installation sportive n'est pas classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 20/02/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 06/02/2024 et des documents transmis : - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Plan de masse - Rapport de visite du 20/02/2024 - PV de la Commission de Sécurité du 27/03/2017 précisant une capacité de 450 personnes en tribune.

Elle demande que le matériel présent autour de l'aire de jeu soit retiré afin de respecter les distances de sécurités obligatoires minimales (Art 1.2.2) lors des rencontres officielles et ainsi assurer la sécurité des acteurs du jeu.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 27/02/2034.**

PUTEAUX – GYMNASE JULES VERNE – NNI 920629901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 22/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 12/02/2024 et des documents transmis : - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Plan de masse- Rapport de visite du 22/02/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes : - Présence d'un extincteur et de tapis dans la zone de sécurité d'1m autour de l'aire de jeu, à retirer ou à protéger lors des rencontres officielles (Art 1.2.2). - Absence de banc de touche et de table officielle (recommandé pour un niveau FUTSAL 4) - Absence de table et chaise dans les vestiaires arbitres (recommandé pour un niveau FUTSAL 4)

Elle rappelle que « la disposition des bancs doit permettre la séparation des joueurs et du public et laisser libre l'espace d'évolution » (Art 1.4.5) ; et précise qu'en cas d'utilisation des tribunes comme bancs des remplaçants et de l'encadrement technique, le public n'est pas autorisé dans cette même tribune.

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 27/02/2034, sous réserve de la transmission d'un A.O.P/A.A.C. avant le 30/06/2024.**

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE LE COLOMBIER – NNI 920409902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 23/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 09/02/2024 et des documents transmis : - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Plan de masse - Rapport de visite du 23/02/2024 - A.A.C. du 19/02/2024. Elle constate les non-conformités mineures suivantes : - Les filets de but doivent-être correctement fixés avant la prochaine rencontre officielle. - Faire retirer les tapis présents dans la zone de dégagement côté ligne de touche afin d'avoir 1 mètre minimum libre de tout obstacle autour de l'aire de jeu (Art 1.2.2) lors des rencontres officielles.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 27/02/2034.**

DIVERS

La CDTIS a souhaité recevoir Messieurs DENIS et ALEXANDRE de la CRTIS pour faire un point sur les visites des installations sportives de notre département depuis la collaboration CRTIS et CDTIS.

- Monsieur Jean Marc DENIS Animateur de la CRTIS a ouvert la séance en présentant les travaux à effectuer et les objectifs pour la CDTIS 92.
- Messieurs ALEXANDRE et COZETTE ont présenté aux personnes présentes les différentes visites de terrains, gymnases et éclairages effectuées depuis le début de saison.
- Monsieur ALEXANDRE a fait une présentation de la mise à jour du logiciel STADIUM, a ce jour 90% des fiches propriétaires installations sont à jour.

Différents thèmes ont été abordés lors de la réunion :
Que faire la saison prochaine en cas de non-classement des installations ?
En effet, certaines municipalités ou propriétaires d'installations ne répondent absolument pas aux critères imposés par les règlements.

- ➢ La CDTIS va transmettre prochainement la liste des installations non classées afin qu'une décision soit prise prochainement et cela pour la saison 2024/2025.

Monsieur François CHARRASSE Président du District des Hauts-de-Seine a clôturé la réunion en présentant ses remerciements pour le travail effectué.

L'animateur